RGPD : Quel est le profil idéal pour devenir DPO



Aujourd'hui, 47 % des CIL sont issus de l'IT et 19 % possèdent un profil plutôt juridique, selon les chiffres de la Cnil.

Le reste est un panachage assez large, allant du documentaliste au responsable administratif. A priori, le poste de DPO devrait correspondre à ces mêmes profils. « Il y a cependant aujourd'hui une tendance à penser que le DPO devra surtout disposer d'un profil juridique. Mais c'est une erreur. Il faut préserver la richesse de profils qui a fait la force des CIL, et laisser notamment le poste de DPO ouvert à des informaticiens », souligne Bruno Rasle (Président de l'AFCDP). Ayant un rôle éminemment transversal, le DPO doit être un « très bon communicant », indique-t-on à la Cnil. Outre la technique et le juridique, il doit également bien connaître les enjeux business, afin de ne pas se positionner comme un frein au développement de l'entreprise, mais davantage comme un garant du respect de la « privacy ». Un respect qui peut d'ailleurs être très positif en termes d'image de marque, indique l'AFCDP. Au final, il s'agit donc d'un poste très « politique », plutôt accessible aux collaborateurs expérimentés...[lire la suite]

Besoin d'un formateur RGPD ? Besoin de former votre futur DPO ? Contactez-nous

A Lire aussi :

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur

: https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

×

Réagissez à cet article

personnelles